



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'offre de soins

Présentation AAP DGOS

Les programmes de recherche sur les soins et l'offre de soins de la DGOS

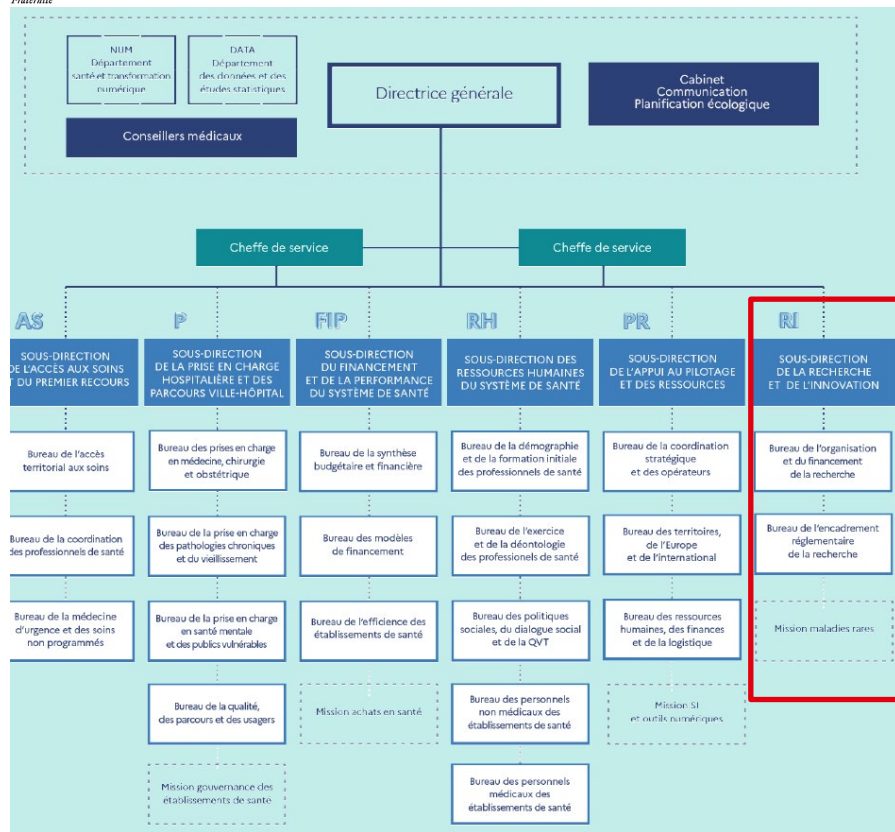
*Webinaire Plateforme nationale pour la recherche sur la fin de vie –
17/10/2025*

*Bureau Organisation et financement de la recherche (RI1)
Sous direction Recherche et innovation (SDRI)*

Vue d'ensemble

L'organigramme de la DGOS

Direction générale de l'offre de soins



PRÉSENTATION DES AXES STRATÉGIQUES ET DES OBJECTIFS

Le secteur de la santé fait face à plusieurs défis : rendre les métiers et l'exercice attractifs pour relever le défi démographique, prendre en compte la contrainte qui pèse de plus en plus sur les finances publiques et assurer l'accès à des soins de qualité sur tous les territoires. Pour répondre à ces attentes, la DGOS agit sur plusieurs leviers qui constituent la feuille de route de son action :

1
GARANTIR L'ACCÈS AUX SOINS...
... grâce à la construction de parcours de soins et un accès au bon professionnel sur tous les territoires

2
ACCOMPAGNER LA PÉRENNITÉ DU SYSTÈME DE SANTÉ...
... en assurant sa soutenabilité

3
ASSURER LA QUALITÉ DES SOINS...
... en développant l'innovation et la pertinence des pratiques des professionnels de santé

4
AMÉLIORER LES MODES DE TRAVAIL DE LA DGOS...
... pour mieux travailler ensemble

Pour plus de détail, n'hésitez pas à consulter le projet stratégique de la DGOS ! [projet_strategique_dgos_02-06.pdf](#)

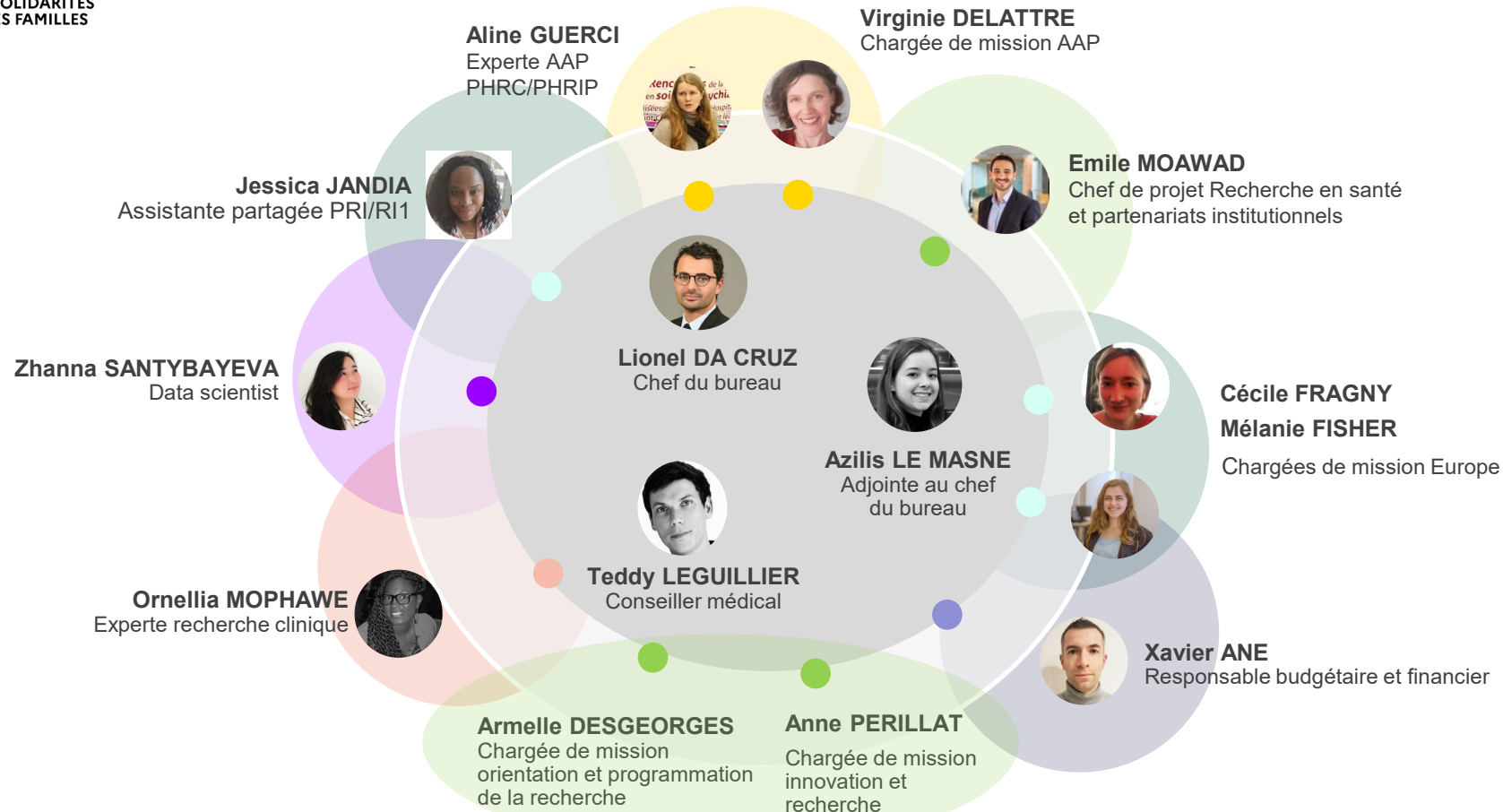
Création de la sous-direction « recherche et innovation »

1er septembre 2025

La sous-direction "recherche et innovation" comprend 2 bureaux et une mission :

- Le **bureau RI1 « Organisation et financement de la recherche »** contribue aux orientations en matière de recherche en lien avec les opérateurs compétents et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, pilote les actions en faveur des structures de soutien à la recherche dans les établissements de santé et organise l'évaluation de l'impact des programmes et structures financés. *L'ancienne mission stratégie et recherche (MSR) de la DGS a intégré le bureau RI1.*
- Le **nouveau bureau RI2 « Encadrement réglementaire de la recherche »** contribue à la définition et à la mise en œuvre des politiques relatives aux recherches cliniques, en élaborant ou en participant à l'élaboration des textes législatifs, réglementaires, européens et internationaux y afférents. Il organise et coordonne le fonctionnement des comités de protection des personnes.
- La **mission maladies rares (MMR)** pilote en interministériel la mise en œuvre du plan national maladies rares, avec de nombreuses actions sur le champ du soin, de la recherche et de l'accès à l'innovation.

Bureau organisation et financement de la recherche (RI1)



Les chiffres clefs

L'INNOVATION ET LA RECHERCHE APPLIQUÉE EN SANTÉ LES CHIFFRES CLÉS

En 2024, l'enveloppe totale de financement pour l'innovation et la recherche appliquée en santé déléguée par la DGOS s'élève à **3 milliards d'€**.

3 CANAUX FINANCENT LES MISSIONS DE RECHERCHE :



202 millions d'€
pour le financement des projets
de recherche

12 appels à projets finançant 3 000 projets
en cours de réalisation

Une durée moyenne de 5 à 10 ans par projet
Une communauté de 5 000 chercheurs



2,05 milliards d'€
pour la compensation
aux établissements de santé

176 structures de soins financées
pour valoriser le temps dédié à l'effort de recherche,
d'enseignement et d'innovation plutôt qu'au soin

201 millions d'€
pour le financement des structures
de recherche hospitalières

16,5 millions d'€
pour la coordination territoriale (GIRCI, EMRC)

31,8 millions d'€
pour la préparation, la conservation et mise à disposition
des ressources biologiques (CRB)

54,6 millions d'€
pour les missions d'investigation (CIC, CRC, SIRIC)

97,5 millions d'€
pour les missions d'organisation, de surveillance
et de coordination et pour la conception des
protocoles, la gestion et l'analyse des données (DRCI)

L'INNOVATION ET LA RECHERCHE INDUSTRIELLE SONT SOUTENUES PAR :

20

millions d'€
pour la convention unique

Encourager la qualité
et la performance de la recherche
biomédicale entre industriels
et établissements de santé

57

millions d'€
pour le plan France
médecine génomique

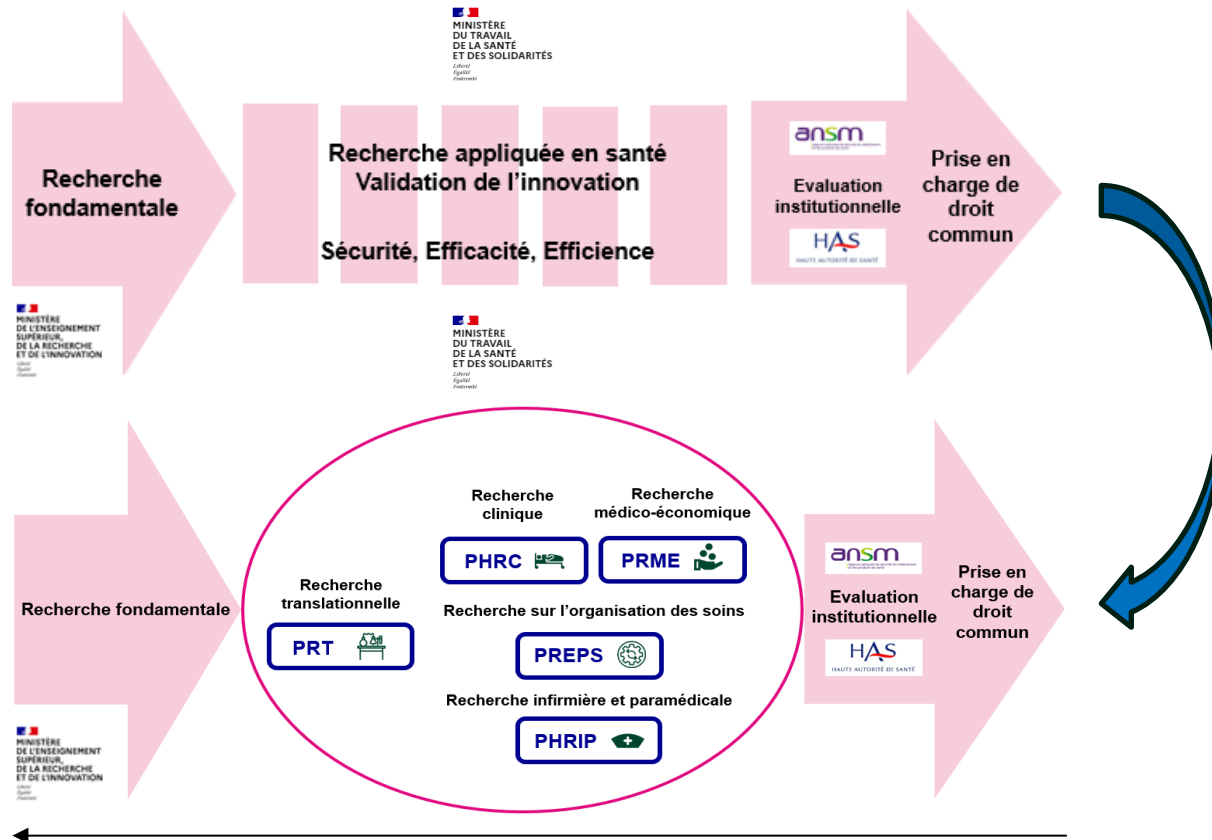
Personnaliser les traitements contre
le cancer et les maladies rares
et encourager la recherche
en médecine génomique

521

millions d'€
pour les actes innovants
en biologie et en
anatomocytopathologie

Le forfait innovation
pour les dispositifs médicaux
ou actes innovants

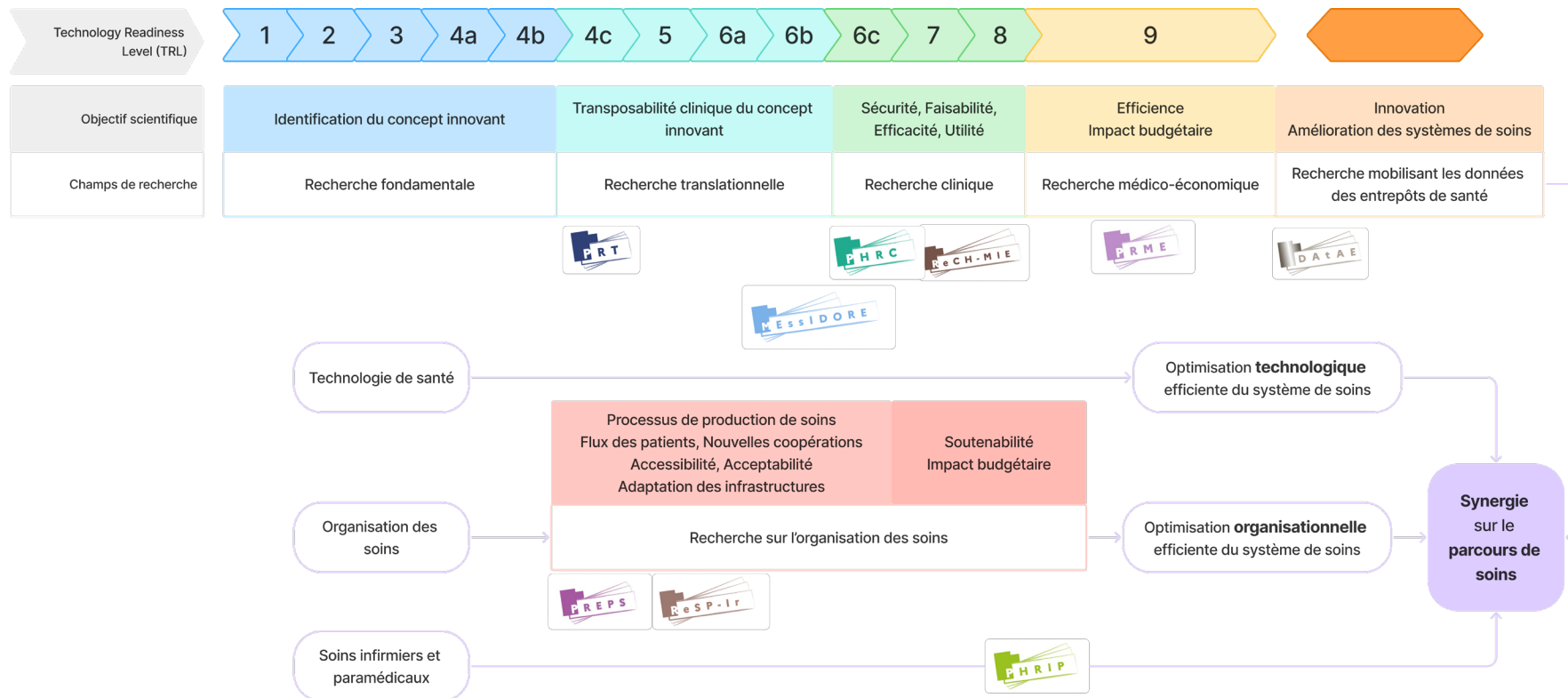
Place de la DGOS dans le pilotage de la recherche en santé



12 APPELS À PROJETS
202 M€ EN 2024
*ancrés dans un continuum
de la recherche en santé*

Et ça marche aussi dans l'autre sens...

Continuum structuré de la recherche appliquée en santé



Les programmes ministériels de recherche appliquée en santé et les champs de recherche correspondants



PHRC - Programme Hospitalier de Recherche Clinique

- PHRC-N - national
- PHRC-K - en cancérologie
- PHRC-I - interrégional

PREPS - Programme de Recherche sur la Performance du système des Soins

PRME - Programme de Recherche Médico-Economique

PHRI - Programme Hospitalier de Recherche Infirmière et Paramédicale

PRT - Programme de Recherche Translationnelle

- PRT-K – en cancérologie
- PRT-S - en santé

DATEA - Données de santé et ApplicaTions

ReSP-Ir - Recherche en Soins Primaires Interrégional

ReCH-MIE- Maladies infectieuses émergentes et réémergentes

MESSIDORE - Méthodologie des Essais cliniques Innovants, Dispositifs, Outils et Recherches Exploitant les données de santé et biobanques

Les programmes de recherche financés par le ministère et leurs appels à projets

Nos copilotes



Appels à projets – les éléments clés

Quelques chiffres clés

Près de **5 000** projets financés
depuis **2010**

Financement total prévisionnel
2 032 M€

Durée moyenne des projets ~**9
ans***

Un mécanisme de suivi adapté à la recherche

Une politique de **financement par
tranches** permettant un suivi des projets
selon des jalons adaptés

Un outil unique : **SIRANo**



Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter la présentation faite à Santexpo 2025 sur le bilan de 10 ans d'appels à projet de recherche !
([Présentation PowerPoint](#))

Système d'Interrogation des projets de Recherche Appliquée en saNté

Enjeux

- Suivi chronophage
- Manque de transparence
- Informations dispersées

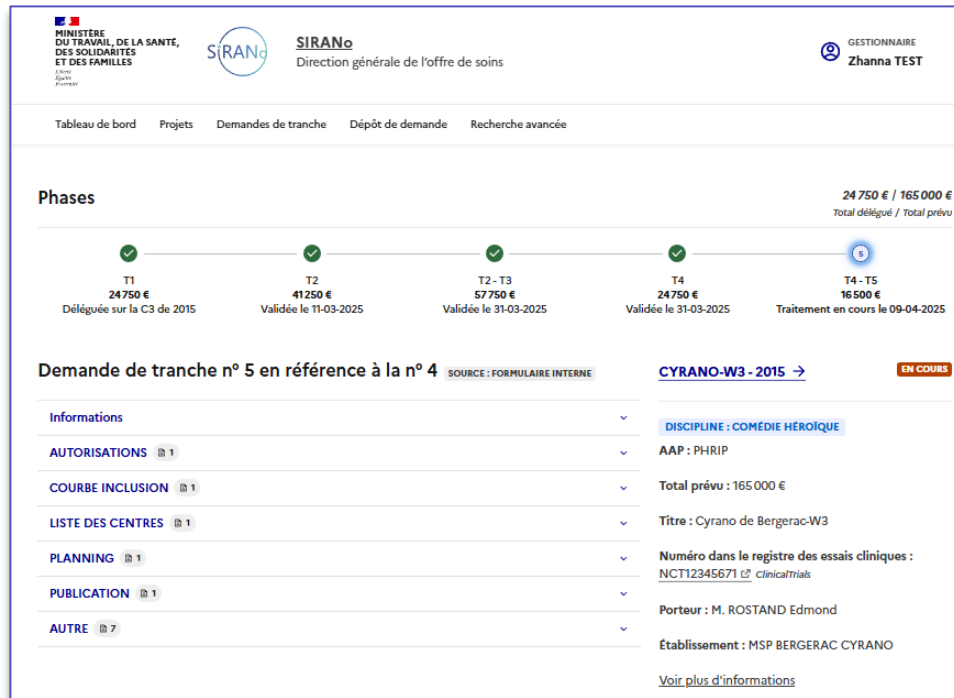


Objectifs

1. **Faciliter et optimiser** la gestion des tranches de financement
2. **Fiabiliser et rendre facilement traçable** le processus de suivi
3. **Avoir une vision globale** de l'ensemble des projets financés
4. **Exposer et rendre exploitables** les données sur les projets financés en France au grand public



Système d'Interrogation des projets de Recherche Appliquée en saNté



Aujourd'hui

Plus de **4200** projets consultables

Plus de **11 000** demandes de tranches

Environ **60 000** documents intégrés

>500 utilisateurs dans **>50** établissements

- **Dépôt** de demande de tranches
- **Suivi** en temps réel
- **Pilotage** des projets
- **Publication** des données sur **data.gouv.fr**

Amélioration continue de la plateforme



Les 5 programmes de recherche regroupés dans la même note

Les programmes de recherche de la DGOS

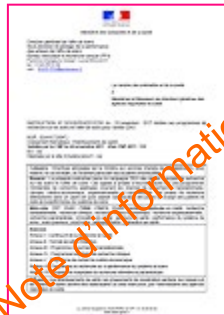
5 Programmes de recherche

Programme	PRT 	PHRC 	PRME 	PREPS 	PHRIP 	
Libellé	Programme de recherche translationnelle	Programme hospitalier de recherche clinique	Programme de recherche médico-économique	Programme de recherche sur la performance du système de soins	Programme hospitalier de recherche en soin infirmier et paramédical	
Champ de recherche	Transposabilité en recherche clinique d'un concept innovant identifié lors d'une recherche fondamentale	Efficacité, sécurité, tolérance et faisabilité des technologies de santé ¹	Efficiency des technologies de santé innovantes ou des parcours de santé ¹	Efficiency des offreurs de soins et des dispositifs destinés à améliorer la qualité des soins et des pratiques	Amélioration des pratiques des auxiliaires médicaux	
Dépôt et portage	Un porteur individuel + Un établissement de santé / un groupement de coopération sanitaire (GCS) / une maison de santé / un centre de santé auquel appartient le porteur (tout personnel concerné)					
Appel à projets	PRT-S²	PRT-K³	PHRC-N PHRC-K³ PHRC-I⁴	PRME	PREPS	PHRIP
Gestion						

¹Intervention pouvant servir à la promotion de la santé, à la prévention, au diagnostic ou au traitement d'une maladie aiguë ou chronique, ou encore à des fins de réadaptation. Les technologies de la santé comprennent les produits pharmaceutiques, les dispositifs, les interventions et les systèmes organisationnels utilisés dans les soins de santé (<http://www.inahta.org/>)

²Gestion déléguée à l'Agence Nationale de la Recherche; ³Gestion déléguée à l'Institut national du cancer; ⁴Gestion déléguée aux Groupements Interrégionaux de Recherche clinique et d'Innovation

2024/2025 : Notes d'information



Ces 5 programmes de recherche sont encadrés par une note d'information :

<https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/innovation-et-recherche/l-innovation-et-la-recherche-clinique/appels-a-projets/programmes-recherche-2025-90.pdf>

Le calendrier et les modalités de sélection des appels à projets sont disponibles sur les sites de l'INCa (<https://www.cancer.fr/>), de l'ANR ([Au service de la science / ANR](#)) et sur ceux des GIRCI (*groupements interrégionaux pour la recherche clinique et l'innovation, l'ensemble des adresses des sites des GIRCI est répertoriée sur le site du ministère : Groupements interrégionaux pour la recherche clinique et l'innovation - GIRCI - Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles*), ainsi que sur celui du ministère (*Les programmes de recherche financés par le ministère et leurs appels à projets (sante.gouv.fr), INNOVARC*)

Une procédure commune

Pour tous les programmes de recherche, un processus de sélection en 2 étapes :

1. **Étape 1** : présélection ; les candidats soumettent des **lettres d'intention** selon un modèle unique présenté dans la note d'information.
2. **Étape 2** : sélection ; les candidats dont la lettre d'intention a été retenue lors de l'étape 1 soumettent un **dossier complet** comprenant leur projet

Cette sélection en 2 étapes est en place depuis 2013

Candidatures simplifiées pour permettre une articulation entre AAP,
= Présélection via une lettre d'intention unique (LI Commune)

- Gain de temps pour les porteurs de projets,
- Sélection facilitée

Dépôt et portage des projets

Le dépôt et le portage d'un projet associent systématiquement, d'une part, **un porteur individuel** et, d'autre part, **un établissement de santé, un groupement de coopération sanitaire (GCS), une maison de santé ou un centre de santé**, coordonnateur du projet et gestionnaire de son financement.

Tout personnel appartenant à une des structures de soins énumérées ci-dessus peut porter un projet, sous réserve de l'engagement du responsable légal de cette structure.

Tout personnel appartenant à une des structures de soins énumérées ci-dessus peut **solliciter une autre structure** pour porter un projet, sous réserve de **l'engagement conjoint des responsables légaux** de la structure à laquelle il appartient et de la structure sollicitée.

Le portage d'un projet par un **professionnel de santé libéral** est possible, sous réserve

- i. de conventionner avec un établissement de santé, un GCS, une maison ou un centre de santé coordonnateur pour la gestion des fonds qui seraient alloués au projet et
- ii. du respect des règles relatives à la promotion de la recherche et à la gestion de son financement.

Les programmes ministériels de recherche en santé : Priorités thématiques

5 thématiques sont considérées dans l'ensemble des appels à projets constitutifs de l'instruction AAP 2024 comme **prioritaires**. Les projets particulièrement attendus portent sur :



La **santé mentale et la psychiatrie**,



Les différents types de **prévention en santé**,



La **pédiatrie** et la **santé de l'enfant** (intégrant la pédopsychiatrie)



La **santé des femmes** (dont la ménopause)



L'accompagnement et les **soins palliatifs** ainsi que la fin de vie



Nouvelles priorités
pour 2025

Les projets s'inscrivant dans une priorité ou un plan de santé publique gouvernemental pourront par ailleurs faire l'objet d'une attention particulière.

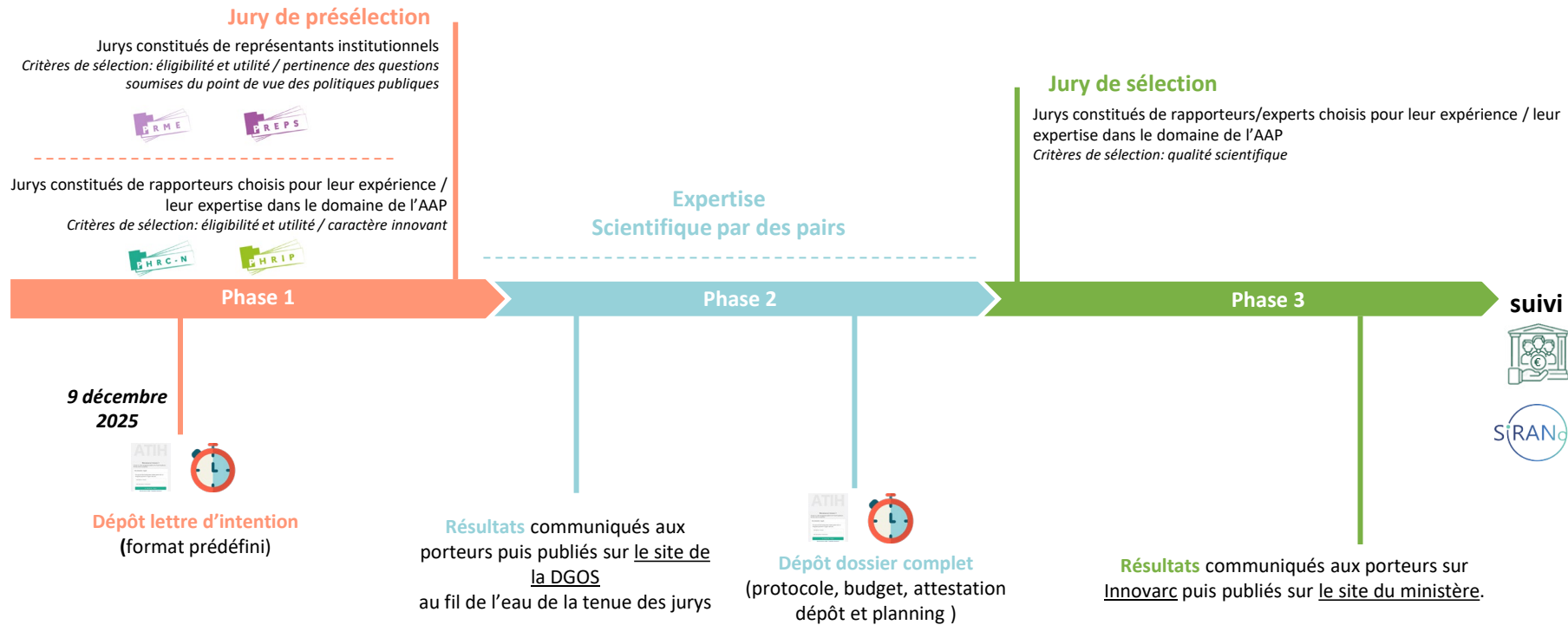


La recherche en **soins primaires** qui constituait également une priorité de ces appels à projets, est désormais traitée de façon *ad hoc* dans un appel à projets dédié depuis 2021.

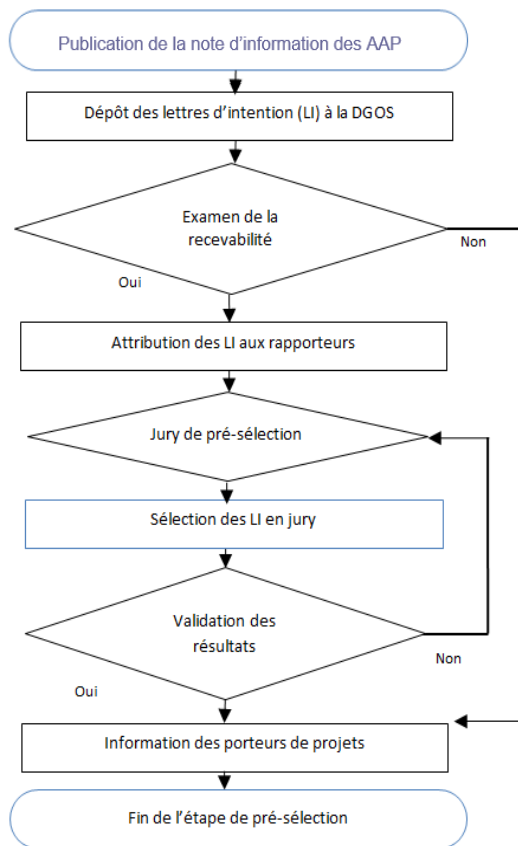
ReCH-MIE

La recherche dans le domaine des **maladies infectieuses émergentes** fait également l'objet d'un traitement *ad hoc* dans un appel à projets dédié depuis 2022.

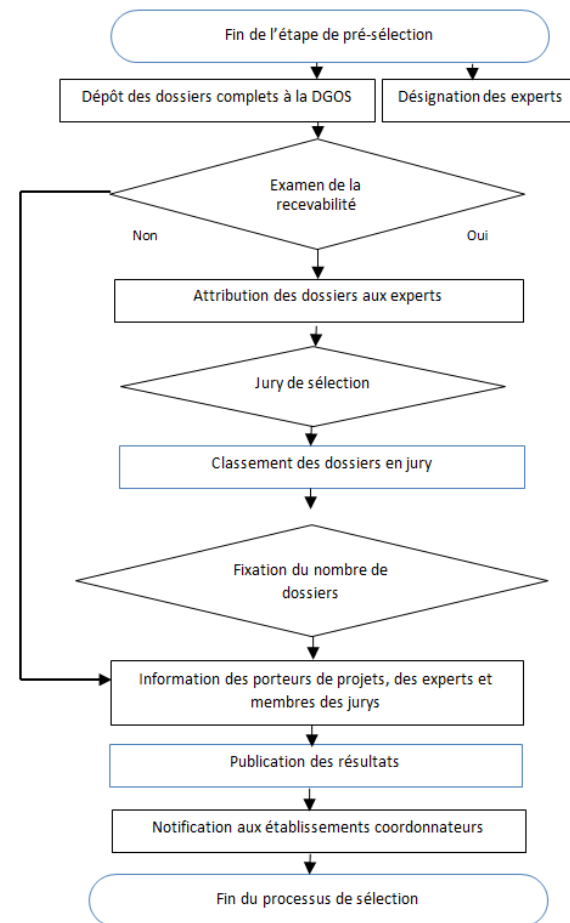
Fonctionnement des jurys PHRC-N, PHRIP, PREPS et PRME



Présélection LIC



Sélection des dossiers complets



Financement DGOS PHRC (N, K, I), PRME, PREPS et PHRIP

Succès à l'AAP et notification des crédits

Instruction* du projet de recherche

Toutes autorisations nécessaires + n° ClinicalTrials ou n° de registre compatible **

Avis éthique et/ou ANSM et/ou CNIL

Période d'inclusion et/ou de recueil des données

En l'absence d'inclusion, tâches du projet

50% des inclusions

100% des inclusions,
gel de base
Analyse des données

Rapports scientifiques,
techniques et réglementaires

Manuscrit soumis à revue à comité de lecture (+
accusé de réception) et **publication des résultats sur
ClinicalTrials.gov** ou équivalent (CTIS ...)

Publication
princeps

Phase 0

Phase 1

Phase 2

Phase 3

Phase 4

Phase 5

N° de tranche

1

2

3

4

5

PHRC (N, K,
I), PRME, PREPS et
PHRIP

15% du montant financé
plafonné à 50k€

25 % du montant financé
+ reliquat éventuel T1

35 % du montant financé

15 % du montant financé

10 % du montant financé

* Instruction du projet, préparation et validation de tout document nécessaire au bon déroulement du projet, des circuits nécessaires à sa bonne organisation (circuits patients, imagerie, biologie, données, médicaments, etc...), actions en vue de l'obtention des avis réglementaires ...

** <https://www.who.int/clinical-trials-registry-platform/network/primary-registries>.

Important : le registre choisi devra comporter une fonction de suivi, ou audit trail, publique, des données modifiées.

Financement PRT (S&K) retenus à partir de 2023

Succès à l'AAP et notification des crédits

Instruction* du projet de recherche

Toutes autorisations nécessaires + n° ClinicalTrials ou n° de registre compatible **

Avis éthique et/ou ANSM et/ou CNIL

Période d'inclusion et/ou de recueil des données et/ou tâches du projet

Analyse des données

50% des inclusions ou des
tâches

Rapports scientifiques,
techniques et réglementaires

Remise du rapport final du projet (intégrant
obligatoirement une partie sur les publications
scientifiques réalisées / soumises)
**ET Publication des résultats sur ClinicalTrials.gov ou
équivalent (CTIS ...)**

Publication principes

Phase 0

Phase 1

Phase 2

Phase 3

Phase 4

N° de tranche

1

2

3

4

PRT
(S&K)

25% du montant financé

25 % du montant financé

40 % du montant financé

10 % du montant financé

* Instruction du projet, préparation et validation de tout document nécessaire au bon déroulement du projet, des circuits nécessaires à sa bonne organisation (circuits patients, imagerie, biologie, données, médicaments, etc...), actions en vue de l'obtention des avis réglementaires ...

** <https://www.who.int/clinical-trials-registry-platform/network/primary-registries>.

Important : le registre choisi devra comporter une fonction de suivi, ou audit trail, publique, des données modifiées.

Le Programme de recherche translationnelle (PRT)



OBJECTIFS

Soutenir des recherches collaboratives concernant des questions scientifiques situées à l'interface entre la recherche exploratoire et la recherche clinique.

Les résultats des recherches soutenues par le PRT doivent permettre la formulation de nouvelles hypothèses susceptibles d'être testées dans le cadre d'une recherche appliquée en santé.

Les autres objectifs du PRT sont :

- l'accélération des transferts d'informations des laboratoires de recherche vers les établissements de santé (« benchside to bedside ») ;
- l'accélération des transferts d'informations des établissements de santé vers les laboratoires de recherche (« bedside to benchside »)

Pour être recevable, la composition du consortium doit faire intervenir au moins un organisme de recherche et un établissement de santé.

2 APPELS À PROJETS

Le PRT se décline en deux appels à projets :

- Le PRT-S : Partenariat DGOS – ANR → concerne toutes les pathologies, à l'exception du cancer (pour l'instrument de financement PRC) et des infections liées aux VIH, VHB, VHC, tuberculose
- Le PRT-K : Partenariat DGOS – INCA → dédié au cancer



Le Programme hospitalier de recherche clinique (PHRC)



OBJECTIFS

Le PHRC finance des projets de recherche dont les objectifs sont :

- la mesure de l'efficacité des technologies de santé. Dans cet objectif, les recherches prioritairement financées sont celles qui contribueront à l'obtention de recommandations de fort grade ;
- l'évaluation de la sécurité, de la tolérance ou de la faisabilité de l'utilisation des technologies de santé chez l'Homme (par exemple, toutes les études sur le médicament de la phase I à la phase IV).

Les résultats des projets devront **directement** permettre une modification de la prise en charge des patients.



3 APPELS À PROJETS

Le PHRC se décline en trois appels à projets :

- Le PHRC-N : Pilotage DGOS → toutes les pathologies, à l'exception du cancer et des infections liées aux VIH, VHB, VHC, SARS-coV-2 et toutes les maladies infectieuses émergentes
- Le PHRC-K : Partenariat DGOS – INCA → dédié au cancer
- Le PHRC-I : Partenariat DGIS – GIRCI → concerne toutes les pathologies, à l'exception des infections liées aux VIH, VHB et VHC, SARS-coV-2 et aux maladies infectieuses émergentes.



Le Programme hospitalier de recherche infirmière et paramédicale (PHRIP)

OBJECTIFS

Production de connaissances scientifiques utilisables par les auxiliaires médicaux dans leurs prises de décisions ou leurs pratiques*.

sciences infirmières, sciences de la rééducation et réadaptation et soins médico-techniques.

Le PHRIP vise tous les aspects de la recherche appliquée en santé, en privilégiant les questions se rapportant à l'amélioration des pratiques des auxiliaires médicaux et notamment les stratégies de soins, les référentiels de prise en charge, les méthodes innovantes de soins ainsi que celles de l'organisation des soins et des parcours des patients;



- ✓ Toute pathologie et toutes les situations de soins
- ✓ Toutes les méthodologies (quantitatives, qualitatives, mixtes)

Le PHRIP n'a pas vocation à se substituer, même pour partie, aux autres programmes de recherche de la DGOS présentés dans cette note d'information et dans le cadre desquels les professionnels de santé paramédicaux peuvent aussi être porteurs de projet.

** pratique à l'hôpital, en ville, en maison/centre de santé, au domicile du patient ou dans tout autre lieu d'exercice des auxiliaires médicaux.*

Le Programme de recherche sur la performance du système de soin (PREPS)



Recherche sur l'offre et l'organisation des services de santé et sur le parcours des patients

OBJECTIFS

Le PREPS a pour objectif d'améliorer **l'efficacité et l'efficience** des services de santé. Il permet aux **décideurs d'orienter la politique de santé** pour améliorer l'organisation du système de santé, sur la base de preuves scientifiques



- ✓ Type de projet : **Implémentation** mais aussi **observation, conception, transposabilité** de modèles en vue de la transformation des organisations et services en place.
- ✓ Quelques exemples : qualité des prises en charge et sécurité du patient ; qualité de vie au travail et bien-être des professionnels de santé ; impact environnemental et soutenabilité de la consommation de ressources.
- ✓ **Toutes disciplines, toutes méthodes.**

Le Programme de recherche médico-économique (PRME)

OBJECTIFS

L'évaluation médico-économique des technologies de santé et des stratégies de prise en charge des patients.

Ces recherches doivent permettre de **guider les décideurs publics** dans le financement du système de soins, les recommandations de bonnes pratiques et les enjeux de santé publique.

- ✓ Tous les domaines de la santé, y compris le cancer



Elargissement des critères d'éligibilité

- ✓ Toute méthodologie appropriée est éligible
- ✓ La mobilisation des bases de données médico-administratives ou des bases de données déjà existantes est bienvenue
- ✓ Données probantes sur la qualité, l'efficacité, l'intérêt clinique et la sécurité doivent être disponibles, et pourront venir de l'étranger si elles sont transposables en France





Les appels à projets faisant l'objet de notes séparées

La recherche en soins primaires

l'AAP ResP-Ir



Objectifs

- produire connaissances scientifiques utilisables
- encourager les collaborations
- favoriser la création d'écosystèmes de soins primaires



Eligibilité

- un acteur des soins primaires
- un autre acteur de la recherche



Sélection

- lettre d'intention
- dossier complet
- comité de sélection: GIRCI
- validation projets sélectionnés: DGOS



Financement

- suivi des projets: GIRCI
- délégation des crédits par tranche: DGOS

Appel à projets de recherche clinique hospitalière dédié aux maladies infectieuses émergentes et réémergentes (AAP ReCH-MIE)

OBJECTIFS

En partenariat avec l'ANRS MIE, cet AAP vise à financer des recherches sur les maladies infectieuses émergentes ou réémergentes. Les projets doivent contribuer à des recommandations de haut niveau scientifique et portent sur :

- la faisabilité d'interventions pour améliorer la prise en charge des patients,
- l'évaluation de la sécurité, tolérance et efficacité des technologies de santé (médicaments, vaccins, autres interventions médicales).

MODALITÉS

- AAP doté de **10 millions d'euros** pour la campagne 2025-2026
- Date limite de dépôt des lettres d'intentions : **15 novembre 2025** sur la plateforme apogée de l'ANRS MIE

NEW

À compter de 2025, l'AAP ReCH-MIE élargit ses modalités pour mieux répondre aux situations sanitaires exceptionnelles. En plus de l'appel annuel, un dispositif ponctuel pourra être ouvert afin d'accompagner rapidement la soumission et l'instruction accélérée de projets relevant d'une situation sanitaire exceptionnelle

Plus d'informations : [note d'information 2025](#) publiée au BO le 17/09/2025

AAP DAtAE pour l'exploitation des données des EDS hospitaliers



Objectif: Sélectionner et financer des projets de recherche appliquée en santé d'excellence en exploitant les EDS hospitaliers afin de:

- **Produire** des connaissances scientifiques sur la base de la réutilisation des données de santé
- **Encourager** l'organisation et le développement de collaborations (création d'écosystèmes autour des bases de données mutualisées)
- **Favoriser** le développement de l'expertise des offreurs de soins dans le domaine de l'exploitation des données de santé

Edition 2023 : 15 lauréats pour un budget total de 3,5€

Edition 2024 : 15 lauréats pour un budget total de 3,5€



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'OFFRE DE SOINS**

**MERCI DE VOTRE ATTENTION ET
DE VOTRE PRÉCIEUSE PARTICIPATION !**
